

Indemnités des administrateur·rices, un sujet à discuter





Pourquoi réfléchir aux indemnités ?

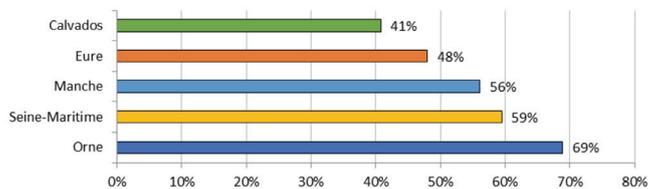
Il est essentiel de réfléchir aux indemnités pour les administrateurs de cuma car leur rôle est fondamental pour la gestion et la direction stratégique de la coopérative. Les responsabilités et les exigences qui leur incombent nécessitent un engagement significatif en termes de temps et d'efforts. En reconnaissant ces contributions par des indemnités appropriées, les cuma peuvent non seulement motiver et fidéliser leurs administrateurs, mais aussi attirer des candidats qualifiés et compétents. Une indemnisation juste contribue à valoriser le travail des administrateurs, à encourager un plus grand investissement personnel et à garantir une gouvernance efficace et durable de la coopérative.

Les chiffres de nos cuma

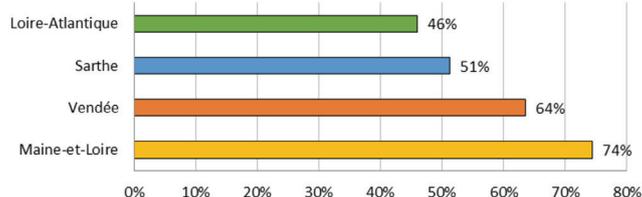
Un travail quantitatif et qualitatif a été effectué sur les données issues des comptabilités des cuma des fédérations de Normandie et des Pays de la Loire. Dans cette étude, il est fait référence ici aux indemnités versées aussi bien aux administrateurs qu'aux responsables matériels.

Région	Département	Nombre de cuma	Cuma avec indemnité
Normandie	Calvados	76	31
	Eure	25	12
	Manche	189	106
	Orne	151	104
	Seine-Maritime	111	66
	Total	552	319
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	137	63
	Maine-et-Loire	176	131
	Sarthe	154	79
	Vendée	261	166
		Total	728

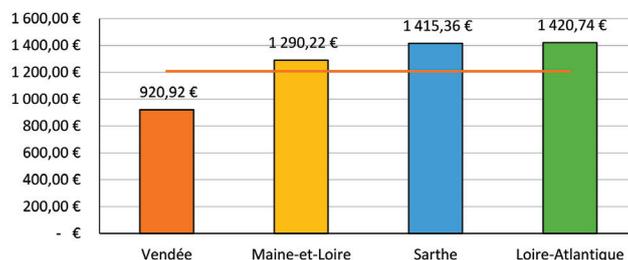
Normandie : Proportion de Cuma qui versent des indemnités par département



Union des Cuma PDL : Proportion de Cuma qui versent des indemnités

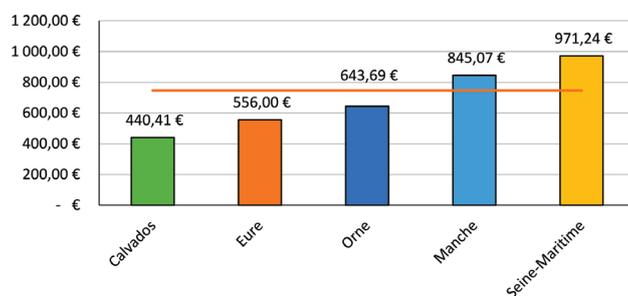


Indemnités moyennes par département des Pays de la Loire

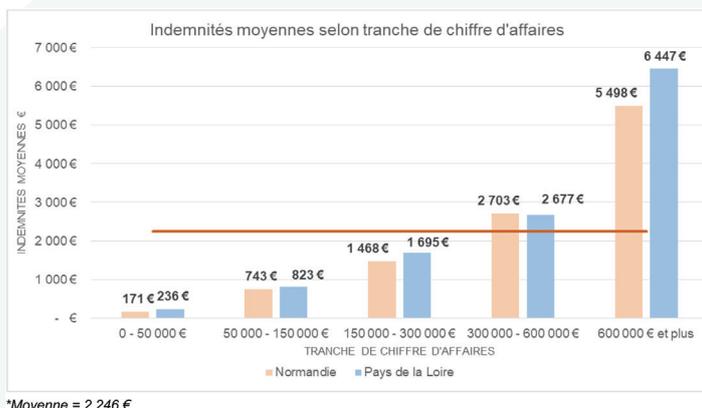


* moyenne PDL : 1 208,5 €

Indemnités moyennes par département de Normandie



* moyenne Normandie : 745,5 €



Dans les deux régions, le montant des indemnités versées se rapproche souvent d'1% du montant du chiffre d'affaires.

Les indemnités versées aux administrateurs sont sensiblement les mêmes pour les 4 premières tranches de chiffre d'affaires. Quand le Chiffre d'affaires dépasse les 600 000€ alors les cuma qui ont des salariés indemnisent beaucoup plus leurs administrateurs. En effet, la gestion des salariés implique une augmentation de la charge de travail.



Tranche de CA €	- de 50 K€	50 K€ à - 150 K€	150 K€ à 300 K€	300 K€ à 600 K€	+ de 600 K€
50 % des cuma indemnisent entre...	0 € et 300 €	0 € et 1 000 €	543 € et 2 125 €	575 € et 3 825 €	3 197 € et 8 850 €
Montant médian*	0 €	0 €	1 400 €	2 300 €	5 000 €
Montant max.	3 112 €	9 060 €	7 640 €	11 260 €	19 900 €

*50% des montants des indemnités ont une valeur supérieure et 50% ont une valeur inférieure





En direct des cuma, témoignages sur leurs pratiques

Il existe divers modes de calcul des indemnités administrateurs, du calcul au temps réel passé à la méthode du 1% de chiffre d'affaires (CA), à vous de choisir ce qui vous correspond le mieux.



Cuma Bouloire dans la Sarthe

mettre l'accent sur les présidents et trésoriers

"Les indemnités c'est essentiel pour reconnaître le temps passé !"

- Chiffre d'affaires : 260 000 €
- Salariés : aucun
- Enveloppe indemnités : 8 000 € soit 3% du CA
- Pour qui ? administrateurs & responsables matériels
- Répartition Président = 2 000 € - Trésorier = 2 000 €
Vice-président = 200 € - Secrétaire = 300 €
- Méthode : les indemnités sont réparties 50%-50% entre administrateurs et responsables matériel. Pour un responsable matériel = forfait de 50-300€ en fonction du chiffre d'affaire du matériel
- Spécificité : L'enveloppe dédiée aux indemnités est décidée et discutée tous les ans à l'AG puis la répartition est discutée en bureau

Cuma de Retz en Loire Atlantique

se remettre en cause chaque année

"Pendant un tour de table, le groupe estime le temps passé et l'indemnité pour chaque administrateur au cas par cas"

- Chiffre d'affaires : 380 000 €
- Salariés : 2 ETP et 1 saisonnier
- Enveloppe indemnités : 3 000 € d'indemnités soit 0,8% du CA
- Pour qui ? les administrateurs
- Méthode : enveloppe globale de 3000 € votée à l'AG. Les administrateurs reçoivent tous une indemnité en fonction du temps passé individuellement à la cuma. Cette décision se fait pendant un tour de table en considérant le temps passé par chaque administrateur
- Spécificité : la répartition est remise en cause chaque année

Cuma du Sillon en Loire Atlantique

indemniser à la présence

“Un système de répartition simple et transparent avec des jetons de présence aux réunions”

- Chiffre d'affaires : 688 000 €
- Salariés : 5 salariés dont 1 secrétaire comptable
- Enveloppe indemnités : 15 000 € soit 2,2% du CA
- Pour qui ? administrateurs et responsables matériels
- Méthode : les indemnités sont calculées sur la base du temps passé. Avec un système de jetons de présence aux réunions. Il y a une enveloppe de 5 000€ pour indemniser les responsables
- Spécificité : tout le temps est reconnu, même la simple participation au CA

Cuma des Chouans en Vendée

indexer l'indemnité sur le prix de l'heure salariés

«Président et trésorier ont estimé le temps minimum passé à la cuma pour évaluer l'indemnité, mais ça reste du bénévolat !»

- Chiffre d'affaires : 372 725 €
- Salariés : 2 salariés dont 1 secrétaire comptable
- Enveloppe indemnités : 3500 € soit 0.9% du CA
- Pour qui ? administrateurs
- Méthode : estimation du temps minimum passé et indemnisation au tarif de l'heure du salarié de la cuma (21 €/h) . Le président passe 1 jour / mois minimum pour la cuma soit 8h. Indemnité = 12 x 8 x 21€ = 2000 €
- Spécificité : l'indemnité est alignée avec le coût de l'heure salarié

Cuma Ruille en Champagne dans la Sarthe

mettre l'accent sur les responsables matériels

“Nous cherchons à être le plus juste possible par rapport au temps passé. C'est un moyen de reconnaître le travail et l'investissement des adhérents”

- Chiffres d'affaires : 42 055€
- Salariés : aucun
- Enveloppe indemnités : 3 000€ soit 7% du CA
- Pour qui ? administrateurs & responsables matériels
- Répartition Président = 800 € - Trésorier = 500 € - Secrétaire = 100 €
- Méthode : un mode de calcul très détaillé pour les indemnités des responsables matériel : 2,5*(le nombre d'utilisateurs du matériel en responsabilité) + prix au temps passé pour réparations à 10,5€/heure + prix pour logement matériel (84€ pour les gros matériels et 58€ pour les petits matériels) + indemnité kilométrique pour les trajets pour aller acheter pièces etc
- Spécificité : Il faut augmenter les montants avec l'évolution du SMIC (pour les réparations à l'heure)

AUTRES PRATIQUES

indemniser au temps passé

Plusieurs cuma fonctionnent avec une indemnité par heure de travail fait pour la cuma

- **CUMA DE LA CROIX DE BOIS en Maine et Loire**
15€/h au temps passé tout confondu (réunions et autre)

- **CUMA L'ORCHIDÉE en Vendée**
22€/h au temps passé tout confondu (réunions et autre)

- **CUMA SEVRE ET MAINE en Maine et Loire**
15€/h pour ceux qui montent/démontent du matériel

- **CUMA DE DEGRÉ dans la Sarthe**
25€/demi-journée



Responsabilités

Comment les partager ?

Un prérequis au fonctionnement durable d'une cuma est la bonne répartition des tâches entre les membres du conseil d'administration et des adhérents. Ici, quelques exemples de fonctionnement de cuma ou les responsabilités sont partagées :

- **CUMA L'ESPERANCE en Vendée (85)**

chaque adhérent est responsable d'un ou plusieurs matériels. Donc tous les adhérents doivent passer du temps pour la cuma.

- **CUMA DES 4 SAISONS en Vendée (85)**

tout le monde est responsable d'au moins un matériel

- **CUMA DU MENIL dans l'Orne (61)**

2 trésoriers, l'un s'occupe du suivi "Adhérents" (facturation, encaissement et impayés) et l'autre de la gestion "Fournisseurs" (paiement facture...)

- **CUMA ENTRE DEUX LACS en Vendée (85)**

binôme président et vice-président très soudé avec le trésorier, plusieurs AG par an pour toujours impliquer les 14 adhérents



Comment les déléguer ?

témoignages de cuma

Cuma de Souvigne dans le Maine et Loire

"Nous souhaitons engager une réflexion cette année sur les indemnités. Nous avons demandé un devis à l'Union des Cuma pour voir combien le trésorier fait économiser à la cuma"

Cuma de Blavou dans l'Orne

"Corinne, secrétaire administrative dans l'Orne intervient depuis 18 mois au rythme d'un jour par mois. Sa prestation permet de soulager le trésorier dans sa mission et d'assurer un régulier de la cuma"

De plus en plus de cuma recherche des solutions pour faciliter la gestion de la cuma et soulager les responsables dans leurs missions.

L'AGC cuma Ouest dispose d'un service "**secrétariat administratif et comptable**" permettant de mettre à disposition des cuma un secrétaire administratif.

Celle-ci intervient de manière régulière dans la cuma. Les missions confiées varient selon le niveau de délégation du trésorier. (classement des factures, calcul de coût, facturation, encaissement et suivi des retards de paiement...).

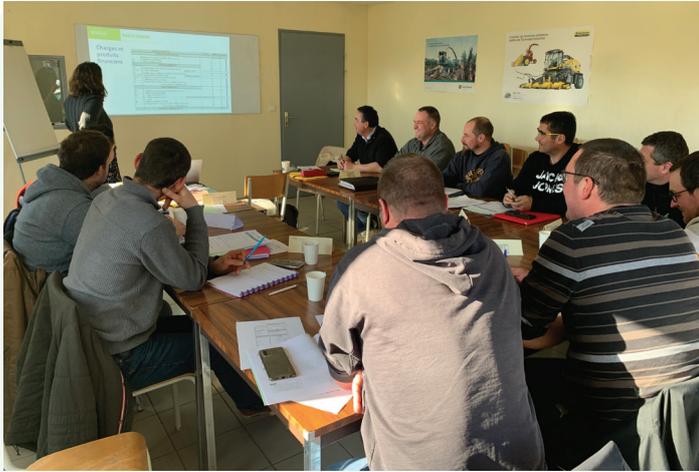
Actuellement, 19 cuma en Normandie utilisent ce service.

Votre fédération peut vous aider !

Nous pouvons vous accompagner sur un travail de gouvernance et de répartition des tâches au sein du conseil d'administration.

Nous proposons également des accompagnements des responsables sur la durée.

N'hésitez pas à nous appeler pour plus d'informations.



Quels outils pour vous aider ?

témoignages de cuma

Cuma la Mine à l'Or en Vendée

“Avant le trésorier de la cuma était indemnisé 450€. Il travaillait sans le numérique et y passait beaucoup de temps. Aujourd'hui un jeune a repris. Il ne souhaitait pas être indemnisé pour le temps que ça lui prenait après avoir mis en place des outils Excel.”

Cuma des 4 Saisons en Vendée

“J'ai développé un outil qui correspond à mes besoins et à ma façon de travailler. Cet Excel permet à tous les responsables matériels de rentrer sans problème les bons de travaux. Ainsi, je produit avant la réunion des prix de revient, des graphiques comparatifs avec les années précédentes, un suivi clair et précis. Ça me fait gagner beaucoup de temps”

Cuma de Sassy dans le Calvados

“Le groupe WhatsApp nous permet d'échanger entre adhérents sur l'utilisation des matériels, sur la programmation des réunions, cela nous permet une communication rapide et partagée par tous. En parallèle nous avons mis en place un drive partagé entre le président, le trésorier, le secrétaire et la secrétaire administrative. Pour l'instant cela nous permet de stocker les cartes grises, les notices, les documents de gestion. C'est utile en cas d'absence de l'un de nous et c'est transparent”.

Nos préconisations

- Il est nécessaire de lever le tabou autour des indemnités.
- Être bénévole ne signifie pas que le temps investi ne doit pas être reconnu. De plus, il est important de se répartir les responsabilités pour qu'elles ne reposent pas uniquement sur quelques individus.
- Bien qu'il n'existe pas de règle absolue pour le calcul des indemnités, l'essentiel est que chaque cuma réfléchisse à cette question en fonction de ses propres besoins et particularités.
- Réfléchir à votre organisation interne et aux modalités de reconnaissance du travail des administrateurs est indispensable pour assurer une gouvernance efficace et pérenne.
- Les cuma qui adoptent la méthode consistant à allouer une enveloppe dédiée aux indemnités des administrateurs équivalente à 1% du chiffre d'affaires affirment que cette approche est simple et proportionnelle à l'activité de la coopérative.
- Elle permet d'éviter les complications liées au calcul détaillé du temps passé, tout en assurant une reconnaissance équitable du travail des administrateurs.
- Mais le collectif doit tout de même réfléchir à la répartition de la somme. Selon votre organisation, il peut être important d'indemniser les responsables matériels qui peuvent avoir un rôle essentiel dans l'entretien du matériel de la cuma.

Quelques cuma qui pratiquent la méthode du 1% :

- Cuma Formule 2000 à Saint-Paul-Mont-Penit (85)
- Cuma du Bocage Nantais à Héric (44)
- Cuma Calvados Innovation à Maltot (14)
- Cuma des Vallons du Douet au Pré d'Auge (14)

Rappel réglementaire CSG-CRDS

Les indemnités représentatives de temps passé perçues par les responsables sont soumises dès le 1^{er} euros à la CSG CRDS à un taux de 9.7 % sur la base de 98.25 % du montant de l'indemnité. Ces indemnités sont imposables au titre des traitements et salaires dans votre déclaration de revenu. La CSG et CRDS dues sur les indemnités ne sont pas appelées par la MSA, c'est à chaque cuma de prendre l'initiative de les déclarer et les verser à la MSA, via la DSN (déclaration Sociale Nominative) pour les cuma avec salariés ou sur un formulaire papier pour celles sans salarié.

Pensez aux remboursements de vos frais de déplacements ou autres frais que votre mission d'élu incombe personnellement. Ces derniers peuvent faire l'objet d'un remboursement par la cuma sur présentation d'un justificatif. Ce remboursement de frais occasionnés ne sont pas soumis à CSG CRDS ni imposable.

Nous remercions les 81 cuma qui ont accepté de répondre à notre enquête qualitative et ont permis la réalisation de ce travail.

Ce document a été réalisé par
la fédération Normandie
et l'Union des cuma des Pays de la Loire



www.normandie.cuma.fr

Maison de l'agriculture
avenue de Paris
50009 Saint Lô cedex
02 33 06 48 26
normandie-ouest@cuma.fr



www.paysdelaloire.cuma.fr

3 rue Carl Linné
CS 30445
49000 Angers cedex 01
02 59 58 04 76
paysdelaloire.49@cuma.fr

